GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 11 juillet 2016

LANKOANDÉ Wendyam Hervé, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest - avril à juin 2016, Note d'Analyse du GRIP, 11 juillet 2016*, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/2059

NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Avril à juin 2016

Par **Wendyam Hervé Lankoandé**

11 juillet 2016

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, est réalisé dans le cadre d'un projet intitulé « Contribution à l'amélioration de la sécurité humaine, à la prévention des conflits et au renforcement de l'état de droit en Afrique sub-saharienne », financé par le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011 is part of a project named "Contributing to improve human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in Sub-Saharan countries" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border and transnational crimes.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES....3
A. Burkina Faso....3
B. Côte d'Ivoire....6
C. Guinée....10
D. Mali....12
E. Niger....16
F. Sénégal....17
G. Actualité au niveau des institutions communautaires ouest-africaines....19
H. La Commission européenne présente un « nouveau cadre de partenariat sur la migration »....19
I. Lutte contre Ebola....19
J. Environnement....20

II – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE....21

A. Coopération antiterroriste au Sahel et dans le bassin du lac Tchad....21
B. Trafics et activités illégales....21

Pour aller plus loin....23

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

A. Burkina Faso

Rappel (janvier-mars)

- La justice militaire burkinabè émet un mandat d'arrêt international contre Guillaume Soro.
- L'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption réalise un audit sur la gestion du gouvernement de la transition.
- Paul Kaba Thiéba nommé Premier ministre.
- Les Koglwéogo divisent l'opinion publique.

1. L'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption incrimine la transition pour mauvaise gestion

Le gouvernement de transition (novembre 2014-janvier 2016) de Yacouba Isaac Zida est accusé de mauvaise gestion dans un audit rendu public par l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LCO) en avril 2016. Dans son rapport, l'institution pointe de nombreuses irrégularités sur la « gestion de la commande publique ». En effet, la transition aurait eu un recours massif aux « procédures exceptionnelles » dans l'octroi des marchés publics : 50 % des commandes publiques ont été faites sur la base d'ententes directes et d'appels d'offres restreints, d'où les risques de « collusion, de corruption, d'enrichissement illicite et de gaspillage des ressources budgétaires ». Cet audit réalisé à la demande du président Kaboré et de l'ex-Premier ministre Yacouba Isaac Zida, fait l'effet d'une douche froide pour ce dernier, qui a vu par ailleurs le décret portant sa nomination comme ambassadeur à Washington abrogé à la mi-mars par Kaboré.

2. Kaboré évalue ses cent premiers jours à la tête du Burkina Faso

Le 3 avril 2016, Roch Marc Christian Kaboré a tenu une conférence de presse à Bobo-Dioulasso, seconde ville du Burkina, dans le cadre de ses cent premiers jours au pouvoir. Un certain nombre de dossiers ont été abordés, dont le projet de réforme constitutionnelle, le dossier Zida, les mandats d'arrêts internationaux contre Guillaume Soro et d'autres, la gestion des Koglwéogo ainsi que le déploiement du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) français au Burkina Faso. En ce qui concerne l'ex-Premier ministre Zida, toujours au Canada, le Président l'a invité à rentrer pour faire la lumière sur sa gestion de la transition. Pour une partie de l'opinion publique, l'utilisation des résultats de l'audit par le pouvoir actuel a une coloration politique. Quant au déploiement éventuel du GIGN à Ouagadougou, Kaboré a exprimé son mécontentement sur la procédure. Au demeurant, lors de sa première visite de travail en France en avril, des sources proches du président Kaboré ont laissé entendre que le Burkina Faso aurait besoin d'un appui financier de la France pour acquérir des avions de reconnaissance laissant la question du déploiement du GIGN en suspens.

Si Kaboré se dit satisfait de son action durant ses cent premiers jours au pouvoir, l'opposition s'est quant à elle montrée très critique sur l'action gouvernementale, le programme du MPP (parti au pouvoir) n'étant selon elle qu'un « recyclage de vielles recettes de l'ère Compaoré ».

Un sondage effectué à cette occasion par les mouvements de la société civile[1] révèle que plus de 60 % des sondés se disent insatisfaits de la manière dont les dossiers de corruption sont gérés et 46 % ne sont pas confiants pour le reste du mandat du président Kaboré.

3. Le MPP, parti de Kaboré, vainqueur des élections municipales du 22 mai 2016

Selon les résultats définitifs communiqués par la Commission électorale nationale indépendante(CENI) et validés par le Conseil d'État le 14 juin 2016, le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) remporte 10 749 sièges répartis dans 361 communes. Ensuite viennent respectivement l'Union pour le progrès et le changement (UPC) avec 2 974 conseillers contre 2 053 pour le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP). Ces résultats ont le mérite de confirmer la nouvelle configuration du champ politique burkinabè. Les performances du parti de l'ex-président déchu Blaise Compaoré (CDP) s'expliquent non seulement par son ancrage à travers le territoire national mais aussi par la levée du gel des avoirs du parti, le 12 avril 2016 dans le cadre de l'instruction judiciaire sur le coup d'État manqué de septembre 2015[2], qui lui a permis donc de mobiliser des ressources pour la campagne.

En outre, contrairement aux élections couplées présidentielle/législative où une forte mobilisation avait été constatée[3], le taux de participation aux municipales était estimé à 48,93 %, selon la CENI. Si l'élection des conseillers municipaux n'a enregistré que quelques tensions dans certaines communes, celle des maires a été caractérisée par des affrontements meurtriers impliquant des militants d'un même parti politique[4] ou de partis politiques opposés. Le bilan établi par le ministre de la Sécurité et de l'Administration territoriale fait état de trois morts, de plusieurs blessés et de destruction de biens publics. Pour le quotidien burkinabè le *Pays,* ces épisodes de violence sont un mauvais présage pour la gestion des communes.

4. La Commission chargée de la réforme constitutionnelle mise en place

Le 16 mars 2016, le gouvernement a adopté un décret permettant la création d'une commission chargée de proposer un nouveau projet de Constitution. Cette commission, dont les 92 membres ont été nommés le 1er juin, représente les différentes sensibilités politiques, sociales, professionnelles et religieuses du Burkina Faso. En effet, on y retrouve entre autre des représentants de la présidence, des partis politiques, de la société civile, du Conseil supérieur de la magistrature, des forces de défense et de sécurité, des Burkinabè de la diaspora, etc. À travers le format de ce comité, on peut y voir une volonté du président Kaboré de privilégier le consensus et la légitimité populaire. Toutefois, à l'issue d'une audience avec le président Kaboré, l'opposition politique dit non seulement ne pas « comprendre l'urgence de la réécriture d'une nouvelle Constitution à l'état actuel du pays » mais aussi ne pas être favorable « au contenu[5] » du décret du projet constitutionnel.

---

1. À savoir la Convention des organisations de la société civile pour l'observation domestique des élections (CODEL) et le Centre de gouvernance démocratique (CGD) via la plateforme PRESIMETRE, un programme de monitoring citoyen des politiques publiques par les Technologies de l'information et de la communication (TIC).
2. À la suite du coup d'État perpétré par le général Diendéré contre les institutions de la transition en septembre, les avoirs de certains hommes et partis politiques comme le CDP et la NAFA avaient été gelés par la justice militaire dans le cadre de l'instruction du dossier du coup d'État.
3. Le taux de participation aux élections présidentielle et législative de novembre et décembre 2015 était estimé à environ 60 %.
4. Par exemple au sein du parti présidentiel (MPP), il a été constaté un conflit de leadership quant à la désignation des candidats pour le poste de maire. Mahamadi Zongo, maire élu de l'arrondissement 8 de Ouagadougou, a été suspendu de son parti (MPP) pour avoir refusé de céder sa place au candidat du parti Kassoum Simporé
5. Les points de désaccord sur le contenu du décret n'ont pas encore été communiqués par l'opposition.

La nouvelle Constitution devrait verrouiller définitivement l'article 37[6], réduire les pouvoirs du Président de la République et permettre le passage du Burkina Faso à la Ve République.

5. Poursuite du feuilleton judiciaire sur le coup d'État

« Tous les mandats d'arrêts internationaux sont annulés pour vice de forme. Cela concerne aussi bien le mandat d'arrêt contre Blaise Compaoré, celui contre Guillaume Soro et bien d'autres. » Voici la déclaration d'Armand Ouédraogo, procureur général près de la Cour de cassation de Ouagadougou, le 28 avril 2016 à la suite des mandats d'arrêts émis contre plusieurs personnalités dont Blaise Compaoré, Guillaume Soro et Fatou Diallo (épouse du général Diendéré) en décembre 2015 et janvier 2016. Le procureur motive sa décision par le fait que la justice militaire aurait dû demander les réquisitions au commissaire du gouvernement (le procureur) avant d'émettre les mandats, une formalité qui n'a pas été respectée. Au lendemain de l'annulation desdits mandats, le Procureur militaire, le lieutenant-colonel Norbert Koudougou a néanmoins déclaré que ceux-ci seraient de nouveau relancés. Toutefois, il n'en sera pas ainsi pour le mandat d'arrêt contre Guillaume Soro. Après le dessaisissement de Norbert Koudougou de cette affaire, le nouveau commissaire du gouvernement Alioun Zanré a indiqué que le Burkina Faso avait opté pour « la procédure de dénonciation[7] » en raison du « caractère d'extranéité du sujet et des obstacles juridiques » de l'affaire. En revanche, cette procédure ne concerne pas l'ex-président Blaise Compaoré, toujours refugié en Côte d'Ivoire. Bien avant l'option pour cette nouvelle procédure juridique, le mouvement Balai citoyen dans un communiqué du 29 avril mettait en garde contre ceux qui seraient tentés de liquider les acquis de l'insurrection populaire et de la transition. L'opposition politique quant à elle, a préféré gardé le silence dans un contexte où la liberté provisoire a été accordée pour « raison sanitaire » à un certain nombre de responsables politiques[8] du régime Compaoré dans le dossier du coup d'État de 2015.

6. Bilan des attaques terroristes

Dans la nuit du 17 mai 2016, le commissariat de police du district de Koutougou[9] a été attaqué par trois assaillants. Une semaine plus tôt, c'est celui du district de Loropéni[10] qui avait été attaqué par quatre individus armés.

Début juin, trois policiers ont essuyé des tirs mortels dans une attaque d'un poste de police à Intagom à la frontière avec le Mali. Bien que toutes ces attaques n'aient pas été revendiquées, le ministre de la Sécurité intérieure et de l'Administration territoriale a indiqué que tous les éléments à leur disposition étayaient la piste terroriste. Face à la recrudescence de ces attaques, celui-ci a annoncé que le maillage sécuritaire de la frontière avec le Mali et le Niger serait renforcé. En outre, le Burkina Faso, classé au 9e rang mondial en matière de contribution de troupes aux missions onusiennes de maintien de la paix pourrait rappeler son contingent engagé au Darfour pour faire face aux défi sécuritaire auquel il est confronté. Par ailleurs, dix suspects ont été mis aux arrêts et six autres sont activement recherchés dans le cadre des enquêtes sur l'attentat contre l'hôtel *Splendid* à Ouagadougou en janvier 2016.

---

6. C'est en voulant faire sauter le verrou de l'article 37 limitant les mandats présidentiels que le régime de l'ancien président Blaise Compaoré a été renversé à la suite d'une insurrection populaire en octobre 2014.
7. « C'est une procédure qui permet à une victime burkinabè ou à une autorité judiciaire burkinabè qui a connaissance d'une infraction commise contre un Burkinabè ou par un Burkinabè ou non de poursuivre cette personne soit sur le sol burkinabè ou dans le pays où elle s'est réfugiée ».
8. Bénéficient d'une liberté provisoire entre autres Eddie Komboigo (ex-président du CDP), Salia Sanou (ancien maire de Bobo-Dioulasso), Alain Traoré (ancien ministre de la Communication sous Blaise Compaoré).
9. Koutougou est situé à environ quarante kilomètres de la frontière avec le Mali.
10. Loropéni est un bourg situé dans le sud-ouest du Burkina, à la frontière avec la Côte d'ivoire.

7. Les Koglwéogo entre défiance et soumission à l'autorité

Après avoir polarisé l'opinion publique sur le bien-fondé ou non de leur initiative, les actes des Koglwéogo sont désormais régis par la loi. En effet, le 13 juin, le ministre de la Sécurité et de l'Administration territoriale, Simon Compaoré, a annoncé cinq mesures destinées à encadrer ces groupes d'autodéfense. Ainsi sont désormais interdits « *les déplacements en groupe avec port ostensible d'armes à feu ou d'armes blanches, les séquestrations, sévices corporels, les traitements humiliants et dégradants, les amendes, les contributions aux dépenses et le remboursement des biens dissipés* ». En outre, « *toute personne appréhendée en flagrant délit d'infraction à la loi pénale ou toute personne sur qui pèse des soupçons d'infractions doit être remise ou dénoncée aux forces de défense et de sécurité* ». Cependant, il n'est pas certain que les Koglwéogo s'approprient ces règles. Par exemple, pour le chef des Koglwéogo de la région de l'Est, l'arrêt de la perception des amendes et des châtiments corporels n'est pas pour bientôt. Une partie de l'opinion publique opposée à cette structure d'auto-défense craint qu'elle ne devienne un problème de sécurité nationale.

8. Le gouvernement veut lutter contre l'incivisme

Durant ce 2e trimestre 2016, quelques épisodes qualifiés d'incivisme ont été observés au Burkina Faso. Pour preuve, le ministre de la Sécurité et de l'Administration territoriale a non seulement fait une communication relative à ce sujet lors du Conseil des ministres du 18 mai 2016 mais il a aussi animé la Journée nationale de réflexion sur l'incivisme[11] le 3 juin. Tout d'abord, le 3 mai, la gendarmerie de Dédougou a été saccagée et les engins de ses agents brûlés par des manifestants. Cet incident est intervenu après le décès d'un prévenu dans les mains de la gendarmerie dans des conditions non encore élucidées. Ensuite, le 10 mai, un policier a été mortellement fauché par un usager de la route qui avait brulé un feu tricolore. Le milieu éducatif est également touché par ces actes puisque des enseignants séquestrés par leurs propres élèves ont vu leurs véhicules partir en fumée au lycée municipal de Gounghin (Koupéla). Les élèves s'en sont pris à leurs enseignants à cause de la non-organisation des épreuves d'examens blancs ainsi que la convocation en conseil de discipline de cinq leurs camarades. Tout en s'engageant à faire de la lumière sur ces incidents, le gouvernement a « réaffirmé toute sa détermination à user de tous les pouvoir régaliens pour venir à bout de ce phénomène ».

B. Côte d'Ivoire

Rappel (janvier-mars)

- Daniel Kablan Duncan reconduit dans sa fonction de Premier ministre.
- Dix militaires condamnés dans le procès Robert Guéï dont deux à perpétuité.
- Le Front populaire ivoirien victime d'un conflit de leadership.
- Le Parlement adopte le projet de réforme de l'armée.

11. Réunissant les chefs religieux, coutumiers et les leaders des associations des jeunes, la journée nationale de réflexion sur l'incivisme a permis de présenter les mesures du gouvernement pour lutter contre l'incivisme à savoir : l'interdiction des manifestations « illicites », une éventuelle augmentation des frais de contraventions aux règles de la circulation routière, la restauration et la descente des couleurs nationales dans les services publics ainsi que la dynamisation des conseils de discipline dans les départements et institutions de l'État.

1. La Côte d'Ivoire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU

Le 28 avril, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité les résolutions 2283 et 2284 au terme desquelles il a été décidé respectivement de lever toutes les sanctions qui pesaient sur le pays et de proroger le mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 30 juin 2017, date à laquelle elle prendra fin. Ces résolutions ont été prises à la lumière des progrès enregistrés sur les plans politique, économique et sécuritaire, des progrès confirmés par un rapport de l'ONU qui fait état d'un pays en pleine reconstruction en dépit des efforts supplémentaires qui restent à fournir dans le domaine de la justice, du processus de Démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR), de la Réforme du secteur de sécurité (RSS) et de la Réconciliation. La résolution 2283 lève avec effet immédiat l'embargo sur les armes ainsi que toute les sanctions financières et l'interdiction de voyager dont faisaient l'objet certains des protagonistes de la crise post-électorale de 2011. Concernant l'ONUCI, elle continuera à appuyer les autorités ivoiriennes sur les questions relatives à la réconciliation nationale, au respect des droits humains et aux réformes institutionnelles et sécuritaires.

2. Le comité de la réforme constitutionnelle dévoilé mais rejeté

Le 31 mai 2016, le président Alassane Ouattara a mis en place un comité d'experts chargé de réformer la Constitution. Ce comité est dirigé par Obou Boniface Ouraga, un professeur agrégé de droit constitutionnel, assisté de neuf autres spécialistes. Le président a indiqué que les partis politiques et les forces sociales seraient tous consultés. Début juin, à l'issue d'une rencontre des partis d'opposition avec le président Ouattara, Pascal Affi N'Guessan du Front populaire ivoirien (FPI) avait exigé un approfondissement du projet en ce qui concerne « les libertés et les droits ». Contre toute attente, le 30 juin, 23 partis d'opposition viennent de demander le retrait du projet constitutionnel jugeant la procédure « anti-démocratique, autoritaire et illégitime ». Ils rejettent les principaux points du projet, le format du comité constitutionnel[12], la création d'un Sénat dont un tiers des membres serait nommé par le président ainsi que la nomination d'un vice-président[13].

Entre autres points, le comité devrait se pencher sur la question de l'article 35[14], la séparation des pouvoirs, la limitation des mandats présidentiels, la création d'un poste de vice-présidence[15] et l'abolition de la peine de mort. Dans tous les cas, Alassane Ouattara dit vouloir mettre à la disposition de son pays, une Constitution débarrassée « d'articles conflictogènes ». Si elle est adoptée, la nouvelle Constitution marquera l'avènement de la troisième République.

3. L'actualité des partis politiques

Le 23 mai 2016, la coalition au pouvoir, le Rassemblement des houphouëtistes pour la paix et la démocratie (RHDP) s'est élargie avec l'arrivée en son sein du Parti ivoirien des travailleurs (PIT), en qualité de membre observateur. Certains analystes craignent que l'extension et le souhait d'unification

12. Pour l'opposition, au regard de la gravité du sujet, le comité devrait rassembler toutes les forces sociales et politiques.

13. L'opposition estime que la création d'un poste de vice-président est une « dévolution monarchique du pouvoir » qui permettrait au président Ouattara d'organiser sa succession.

14. L'article 35 de la Constitution fixe les conditions d'éligibilité à la magistrature suprême. L'une de ces conditions est *« d'être Ivoirien d'origine né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine »*. Cet article avait servi de base au concept « d'ivoirité » exploité par Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo en 1993, 1995 et 2000 pour écarter le candidat Alassane Ouattara de la magistrature suprême en raison de ses supposées origines burkinabè.

15. Pour certains analystes, ce poste stratégique serait une manière pour Alassane Ouattara d'assurer pacifiquement sa succession. En cas de vacance de pouvoir, c'est au vice-président que revient l'intérim. Le choix que le président Ouattara fera pour ce poste sera suivi avec beaucoup d'attention.

du RHDP n'aboutissent à la formation d'un parti-État déséquilibrant ainsi les rapports de force au regard du caractère chancelant et fébrile de l'opposition[16], celle-ci étant par essence un indicateur de la vitalité d'une démocratie. Par ailleurs, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), membre de la coalition présidentielle, continue sa politique de modernisation et de restructuration. Ce faisant, Charles Koffi Diby, nommé récemment par le président Ouattara à la tête du Conseil économique et social (CES), occupe désormais la vice-présidence du parti. Cette nomination est interprétée par certains comme un positionnement en vue du scrutin présidentiel de 2020.

4. Le projet de Côte d'Ivoire émergent

Le Premier ministre ivoirien Daniel Kablan Duncan accompagné d'une quinzaine de ministres a présenté le Plan national de développement aux bailleurs de fonds multilatéraux et aux représentants du secteur privé à la représentation de la Banque mondiale à Paris en mai dernier. Pour le financement de sa stratégie de développement, la Côte d'Ivoire espérait récolter au moins cinquante milliards de dollars mais les donateurs n'ont finalement promis de n'en débourser que 34.

Au regard de ses potentialités économiques, la Côte d'Ivoire s'ouvre à la concurrence entre pays industrialisés et puissances émergentes. En avril, une délégation du Medef, principale organisation du patronat français, a séjourné dans la capitale économique ivoirienne dans le but de renforcer le partenariat entre les entreprises françaises et ivoiriennes. Il est à noter que le président indien Pranab Mukherjee a également séjourné du 14 au 15 juin à Abidjan. Tout comme les autres puissances émergentes[17], l'Inde est intéressée par les matières premières du continent africain. En dépit des performances enregistrées par l'économie ivoirienne[18], les fruits de la croissance ne profitent pas encore à la population confrontée à l'inflation[19].

5. La « politique du zéro problème avec les voisins[20] »

Le président ghanéen, John Mahama Dramani, a effectué une visite officielle en Côte d'Ivoire du 1er au 2 juin 2016. Parmi les sujets abordés lors de cette visite, figurent la question des réfugiés ivoiriens de la crise post-électorale de 2011, le litige frontalier maritime qui oppose les deux pays depuis 1998 et le renforcement de leur partenariat économique. Sur le premier point, le président Dramani a encouragé les 11 000 réfugiés ivoiriens actuellement sur le territoire ghanéen à rentrer chez eux au regard de la normalisation du pays. Concernant le litige frontalier, les deux États déclarent avoir « convenu d'une solution à l'amiable et équitable » et avaient soumis ce différend au Tribunal international du droit de la mer (TIDM) fin 2014. En avril 2015, le Tribunal avait ordonné au Ghana de limiter son projet pétrolier dans la zone litigieuse tout en lui en interdisant de nouveaux forages tel que souhaité par la partie ivoirienne. La décision de fond aura lieu au deuxième semestre 2017. Enfin, les deux présidents ont signé un accord cadre en vue de la réhabilitation du pont situé au poste

16. Daniel Lopes, Côte d'Ivoire, la voie étroite vers la réconciliation, Note d'Analyse du GRIP, 17 juin 2016, p. 7.

17. La Chine et le Maroc constituent de gros investisseurs étrangers en Côte d'Ivoire. La Turquie y consolide sa diplomatie économique essentiellement dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'énergie et des infrastructures.

18. Selon la Banque mondiale, la croissance du PIB a atteint 8,4 % en 2015 et devrait passer à 8,5 % en 2016.

19. Par exemple après la colère des consommateurs concernant l'envolée du prix de l'électricité en mai, le président Ouattara a décidé de mettre fin aux monopoles de la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) et de la société de la distribution d'eau (SODECI) en libéralisant ces secteurs.

20. La doctrine du zéro-problème du voisinage a été pensée et développée par l'ex-Premier ministre turc Ahmet Davutoglu. Voir à ce sujet Davutoglu, A., « *Zero Problems in a New Era* », *Foreign Policy*, 21 mars 2013.

frontière de Noé et de la construction d'un nouveau pont en vue de faciliter les échanges commerciaux entre les deux États.

Avant cette visite, fin mai, le président Alassane Ouattara avait reçu une délégation burkinabè de haut niveau[21] conduite par le président de l'Assemblée nationale, Salif Diallo en vue de relancer la coopération entre les deux pays. Les émissaires burkinabè ont saisi cette occasion pour demander l'appui du président Ouattara dans la relance de leur économie. Depuis l'affaire des écoutes téléphoniques suivies de mandats d'arrêts, la relation entre Ouagadougou et Abidjan s'était fragilisée[22].

6. La ville de Bouna au centre d'un confit intercommunautaire

Fin mars 2016, un conflit entre Peuls et agriculteurs a éclaté dans la ville de Bouna située au nord-est du pays faisant une vingtaine de morts et une trentaine de blessés. Les Lobis, majoritairement agriculteurs, accusent les Peuls de détruire leurs cultures alors que ces derniers affirment être à la recherche de pâturage. Lors de son déplacement dans cette localité afin d'apaiser la situation, le président Alassane Ouattara a laissé entendre que « la transhumance devrait laisser place à une forme d'élevage plus moderne ». Les violences intercommunautaires liées au foncier sont de plus en plus fréquentes et nourrissent la « fracture communautaire[23] » dans des régions comme Man, Odienné, Aboisso, etc. comme l'a confirmé par un rapport des Nations unies. Par ailleurs, la question de la transhumance qui touche plusieurs États de la zone ouest-africaine a été abordée par les chefs d'État et de gouvernement lors du 49e sommet de la CEDEAO. Ils ont exprimé leur inquiétude face à la multiplication des conflits liés à la transhumance et ont demandé à la Commission de la CEDEAO de convoquer une rencontre sous-régionale afin d'assister les États membres sur cette question et leur permettre de partager les expériences.

7. La France renforce sa présence militaire en Côte d'Ivoire

Lors d'un voyage à Abidjan en avril 2016, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a indiqué que l'effectif des Forces françaises en Côte d'Ivoire (FFCI) dans le pays passerait de 500 à 900 hommes à partir de juillet/août 2016 et ce, dans le cadre de la réorganisation des forces françaises sur le continent africain. Bien qu'initialement prévue dans la loi de programmation militaire (LPM), cette décision intervient dans un contexte sécuritaire régional marqué par la recrudescence des attaques terroristes, Grand-Bassam ayant été touchée le 13 mars 2016.

8. L'Opération épervier contre « les microbes » est lancée

La police nationale ivoirienne a lancé l'Opération Epervier le 17 mai pour faire face au phénomène des microbes[24], très actifs dans les quartiers d'Abobo et de Yopougon. Cette opération a déjà permis de mettre la main sur 422 d'entre eux, de saisir 266 boulettes de cannabis ainsi que des armes blanches selon le préfet de la police d'Abidjan. Si tous s'accordent sur la nécessité de lutter contre ces gangs, le qualificatif de « microbes » fait polémique à Abidjan. Le 18 mai, lors de la clôture de l'atelier de sensibilisation sur le guide pratique « entendre et accompagner l'enfant victime de violence »,

21. En plus du président de l'Assemblée nationale, la délégation était composée du ministre des Affaires étrangères Alpha Barry ainsi que de celui de l'administration territoriale et de la sécurité intérieure.

22. Saidou, A. K., Gérer l'après-Compaoré : réflexion sur la « politique ivoirienne » du nouveau pouvoir burkinabè, Note d'Analyse du GRIP, 24 juin 2016.

23. Lopes, D., Côte d'Ivoire la voie étroite vers la réconciliation, Note d'analyse du GRIP, 17 juin 2016.

24. Ce terme est utilisé pour qualifier des gangs composés majoritairement d'enfants qui se livrent à des violences urbaines en référence au film *La cité de Dieu* qui raconte l'ultra violence dans un quartier de Rio de Janeiro.

la ministre chargée des Droits de l'homme et des Libertés publiques, Pauline Ezouehu, a invité l'opinion publique à utiliser plutôt l'appellation « enfants en conflit avec la loi » en lieu et place de celui de « microbes ». Rappelons qu'en janvier 2016, le président Alassane Ouattara et son ministre de l'Intérieur eux, qualifiaient des jeunes de « désœuvrés » au regard du caractère stigmatisant du qualificatif actuel.

C. Guinée

Rappel (janvier-mars)

- Mamady Youla dirigera la nouvelle équipe gouvernementale du président Condé.
- Amadou Bah Oury déchu de son poste de vice-présidence au sein de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG).
- La Guinée paralysée par une grève générale.

1. Le Premier ministre présente sa politique générale au Parlement

Lors de la présentation de sa politique générale en mai 2016, le Premier ministre Mamady Youla s'est félicité de l'action gouvernementale du premier mandat du président Condé et a présenté les grands axes de son gouvernement pour les cinq années restantes. Il s'est dit déterminé à bâtir un État de droit, à renforcer l'indépendance de la justice, à favoriser le développement des infrastructures et à œuvrer pour une transformation économique durable du pays. Le discours a été riche en intentions mais les députés de l'opposition craignent qu'il ne soit pas suivi d'effets.

2. Le discours polémique du président Condé

Dans le cadre du 25e anniversaire de son retour en Guinée[25], le président Alpha Condé a prononcé un discours le 28 mai à Gbessia, dans la banlieue de Conakry, dans lequel il a traité de malhonnêtes des membres de la communauté malinké . Ces propos ont suscité la polémique tant au sein de la classe politique guinéenne qu'au sein de l'opinion publique. Celou Dalein Diallo, le leader de l'opposition guinéenne, dit apporter sa « solidarité » aux cadres malinkés. Quant à Bah Oury, vice-président exclu de l'UFDG, il estime que la question communautaire est d'une extrême sensibilité et que « le président trouvera lui-même la manière d'être mieux compris ». Enfin, deux cadres du parti présidentiel (RPG) et un du Parti du travail et de la solidarité (PTS) ont adressé une lettre ouverte au président Condé dans laquelle ils ont déclaré que son discours serait suivi « d'effets politiques ». Toutefois, c'est plutôt l'effet inverse qui s'est produit puisque Dr Ousmane Kaba et Alhousséiny Makanéra ont été exclus du RPG pour « faute lourde » et éjectés de leurs postes à l'Assemblée nationale. L'alliance entre le PTS de Mamady Diawara et le RPG a été interrompue.

3. Une marche des femmes de l'opposition interdite

Le 15 avril 2016 était censée se dérouler la marche organisée par les femmes des partis de l'opposition guinéenne dans l'objectif de dénoncer « la dictature du régime guinéen et exiger la libération de tous les opposants détenus arbitrairement ». Cette marche autorisée au préalable par le gouverneur de la ville de Conakry et qui devrait partir du Port autonome de Conakry pour se terminer au ministère de la Justice a été interdite à la dernière minute. À cet effet, un impressionnant dispositif sécuritaire a été mis en place par la police nationale. Les motifs liés à cette décision n'ont pas été précisés, mais, dans

25. Alpha Condé est condamné à mort par contumace en 1970 après avoir dénoncé le régime de Sékou Touré. Il va s'exiler en France et ne rentrera qu'en 1991 avec le retour du multipartisme.

une déclaration, l'opposition parle de « déni de démocratie » et de «velléités d'instauration de la pensée unique » par le régime d'Alpha Condé.

4. Un rapport de *Global Witness* épingle le fils d'Alpha Condé

Le 11 mai 2016, l'ONG britannique *Global Witness* a publié un rapport épinglant la société *Sable Mining* pour une affaire de corruption. En effet, la compagnie britannique aurait versé des pots de vins à des personnalités guinéennes dont le fils d'Alpha Condé en vue d'obtenir la concession minière du mont Nimba. Tout en promettant que « tous les gens cités dans cette affaire s'expliqueraient devant la justice », le ministre de la Justice Cheick Sakho a toutefois demandé à *Global Witness* de lui fournir les preuves de ses accusations.

5. Non-lieu pour les 18 agents de sécurité de Cellou Dalein Diallo

Début juin, la justice guinéenne a prononcé un non-lieu dans le procès des 18 agents de maintien de l'ordre de Cellou Dalein Diallo, ce qui devrait ouvrir la voie à leur libération. Toutefois, le parquet a fait appel de la décision du juge d'instruction et de ce fait, les prévenus restent en prison. Ces agents ont été arrêtés le 5 février 2016 à la suite de l'affrontement entre les militants de Cellou Dalein Diallo et ceux de Mamadou Oury Bah au siège de l'UFDG. Cet affrontement avait entraîné la mort du journaliste Mohamed Koula Diallo.

6. Double peine pour deux officiers à la suite de l'attaque du domicile du président Condé

Inculpés en 2011 pour « délit de désertion et violation de consignes », le général Nohou Thiam et le colonel Sadou Diallo avaient été détenus pendant plus de trois ans dans l'affaire de l'attaque du domicile du président Condé en juillet 2011. Fin 2014, ils avaient porté plainte contre l'État guinéen pour détention abusive[26]. Ce dernier, condamné à verser 100 millions de francs guinéens (environ 10 000 euros) aux deux officiers, ne l'a toujours pas fait. En revanche, en juin 2016, le chef d'état-major général des armées vient d'infliger une nouvelle sanction aux deux officiers en « leur imposant une suspension en solde et accessoires militaires ». Selon des sources proches du dossier, le président Condé serait derrière cette nouvelle sanction.

7. L'ONU appelle à accélérer le processus judiciaire pour les victimes des crimes de 2009

Lors de sa visite en avril 2016 en Guinée, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, a invité le gouvernement guinéen à accélérer le processus judiciaire pour les victimes des crimes commis en 2009[27] y compris les victimes de violence sexuelle pour une véritable justice et réconciliation. En effet, la justice guinéenne a initié des poursuites contre les auteurs desdits crimes mais les procès n'ont toujours pas débuté.

8. Violences dans la localité de Mali

Mi-juin 2016, la ville de Mali dans le nord de la Guinée a été le théâtre de scènes violentes entre des militaires et des civils. À l'origine de ces violences : le passage à tabac d'un camionneur qui aurait involontairement bloqué le convoi du lieutenant-colonel Issa Camara, provoquant la colère de ses soldats. Le bilan fait état de 17 blessés et d'importants dégâts matériels. Pour apaiser la tension,

26. Pour les charges mentionnées, la peine maximale prévue par le code pénal guinéen n'excède pas deux ans.

27. Le 28 septembre 2009, un rassemblement pacifique des milliers d'opposants à la junte militaire de Moussa Dadis Camara est violemment réprimé par les forces de sécurité faisant entre 150 et 200 morts selon un rapport de l'ONG *Human Rights Watch*. Environ une centaine de femmes auraient subi des violences sexuelles selon les associations de défense des droits humains.

le lieutenant-colonel Issa Camara qui commandait la troupe a été limogé par le gouvernement guinéen. La justice guinéenne s'est saisie immédiatement du dossier et promet de sanctionner tous les soldats impliqués dans « ces troubles à l'ordre public ».

D. Mali

Rappel (janvier-mars)
- Bamako met en place une commission Justice, vérité et réconciliation.
- La Cour pénale internationale confirme la charge de crime de guerre contre Ahmad Al Faqi Al Mahdi.
- Les attaques contre la MINUSMA se multiplient.

1. Une marche pour dénoncer la mauvaise gouvernance

En mai 2016, des milliers de personnes ont marché pacifiquement à Bamako à l'appel de l'opposition politique pour dénoncer la mauvaise gouvernance et la corruption dans le pays. Dans sa déclaration finale, le chef de file de l'opposition Soumaila Cissé a fustigé le régime du président Ibrahim Boubacar Keita (IBK) pour sa mauvaise gestion du dossier du Nord-Mali, de la corruption et pour son immobilisme. Quant aux partisans de l'ex-président Amadou Toumani Touré, ils ont profité de cette marche pour réclamer le retour de leur leader exilé au Sénégal depuis 2012. Ce retour n'est pas à exclure si on se fie à la dernière déclaration du président Keita sur la question[28].

2. Le Conseil de sécurité renouvelle le mandat de la MINUSMA

Fin juin 2016, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2295 prorogeant le mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2017 et augmentant l'effectif de la mission avec l'arrivée de 2 500 nouveaux Casques bleus portant le nombre total « des soldats de la paix » à plus de 15 000. Le Conseil a décidé de faire de la mise en œuvre complète de l'Accord d'Alger la priorité stratégique de la MINUSMA. Pour ce faire, il n'exclut pas de recourir à des sanctions ciblées contre « ceux qui s'emploient à empêcher ou à compromettre la mise en œuvre de l'accord de 2015, ceux qui reprennent les hostilités et violent le cessez-le-feu » et ceux qui s'attaquent aux forces multinationales ou « apportent leur soutien à de telles entreprises. » Sur la nature du mandat, la résolution autorise la MINUSMA à adopter une posture « proactive et robuste » et à utiliser tous les moyens nécessaires pour accomplir son mandat, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement ».

3. Vers une mise en œuvre des accords d'Alger

La huitième rencontre du Comité de suivi de l'accord d'Alger réunissant les partenaires internationaux, les groupes armés du Nord-Mali et le gouvernement malien s'est clôturée le 26 avril 2016. Si le cessez-feu est effectif entre ces deux derniers, comme le prévoit l'Accord d'Alger, d'autres points peinent à être mis en œuvre : il s'agit notamment du processus de cantonnement, des patrouilles mixtes et de la mise en place des autorités intérimaires au Nord.

28. Lors de la journée du Paysan en mai, le président Ibrahim Boubacar Keita a affirmé : *« Je suis reconnaissant à mon jeune frère Amadou Toumani Touré (…) pour avoir initié la journée du Paysan. Il se dit beaucoup de chose dans nos relations mais je sais qu'il n'y a rien d'intriguant ni de méchant entre nous. Merci pour l'instauration d'une journée agricole au Mali, ATT (Amadou Toumani Touré) à très bientôt*. » Ces propos ont été interprétés par la presse malienne et une partie de l'opinion publique comme ouvrant la voie à un éventuel retour de l'ex-président au Mali.

Toutefois, le dernier point a connu une avancée majeure puisque le 14 juin, dans un document officiel intitulé « entente », les autorités maliennes, la plateforme et la CMA ont trouvé un consensus pour la mise en place des autorités intérimaires dans les cinq régions administratives[29] du Nord et le redéploiement de l'administration qui se feront du 15 juillet au 15 août selon le calendrier établi. Les questions relatives aux services sociaux de base tels que l'eau, l'électricité, l'éducation, la santé et la justice seront traitées du 1er août au 30 septembre 2016. Cela constitue une étape majeure dans la mise en œuvre de l'accord car le 23 mai, la Plateforme et la CMA avaient décidé de suspendre leur participation au Comité de suivi de l'accord (CSA) pour dénoncer la lenteur de sa mise en œuvre et l'intérêt exclusif de Bamako pour son volet sécuritaire.

4. Un accord tripartite pour rapatrier les réfugiés maliens en Mauritanie

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Mali et la Mauritanie ont signé le 16 juin un accord tripartite en vue de faciliter le retour des réfugiés maliens en terre mauritanienne. Selon l'organisme onusien, ils sont actuellement environ 40 000 dans le camp de Mbéra en Mauritanie. Au titre de l'accord, une commission tripartite sera mise en place pour travailler sur un plan ainsi que sur les conditions pratiques du rapatriement. Depuis 2013, seulement 4 700 réfugiés ont décidé de regagner leur pays mais la majorité n'entend pas le faire sans un minimum de garantie de sécurité et de reconstruction au Nord. Les trois parties se sont engagées à respecter le caractère volontaire des rapatriements et à garantir le droit d'asile à ceux qui ne souhaiteraient pas rentrer.

5. Verdict dans l'affaire du coup d'État manqué contre le président Keita

Deux membres du régiment des commandos parachutistes ont été condamnés à cinq ans de prison ferme par la Cour d'assise de Bamako, le 4 mai, pour avoir fomenté une tentative de coup d'État en 2014 contre le président Ibrahim Boubacar Keita. Un autre militaire impliqué dans le dossier a été acquitté. Si la Cour accuse les deux officiers d'avoir eu « un entretien qui a porté sur un coup d'État militaire contre le régime du président IBK », l'avocat de la défense a dénoncé le fait que le dossier était vide assurant qu'il n'y avait jamais eu « le moindre commencement d'exécution » du coup d'État.

6. Ouverture d'une enquête sur un vol d'armes du stock de l'armée.

À la suite d'une enquête sur un vol d'armes du stock de l'armée malienne dont la quantité n'a pas été précisée, au moins six militaires maliens auraient été mis aux arrêts et deux officiers supérieurs suspendus brièvement de leur fonction, fin avril. Selon un haut gradé de l'armée malienne sous couvert d'anonymat, ce vol étaye la piste d'un éventuel réseau de trafic d'armes en lien avec le processus de Désarmement, démobilisation et de réinsertion (DDR). Beaucoup de jeunes comptent intégrer l'armée ou l'administration malienne à l'issue du DDR et pour ce faire il faut être ex-rebelle ou membre d'un groupe armé pro-gouvernemental et avoir une arme en sa possession.

7. État des lieux du DDR

Partie intégrante des accords d'Alger de 2015, les termes du DDR (Désarmement, démobilisation et réintégration) sont sujets à polémique à Gao. En effet, pour faire partie de ce processus, il faut être combattant et fournir des preuves d'avoir combattu dans les rangs d'un mouvement armé. Or, selon le Conseil communal des jeunes de Gao, les jeunes qui se sont battus contre les groupes djihadistes lors de la crise malienne affirment avoir rendu leurs armes, ce qui les prive de preuve matérielle et les exclut *de facto* du programme selon un haut responsable malien. Au demeurant, selon un rapport confidentiel de l'ONU, certains groupes armés seraient impliqués dans un véritable business en recrutant massivement des jeunes en vue du DDR. Pour intégrer un mouvement armé, la somme à

29. Il s'agit des régions de Gao, Kidal, Ménaka, Taoudénit et de Tombouctou.

payer est estimée entre 50 000 et 100 000 FCFA (entre environ 76 et 152 euros), une somme que certains n'hésitent pas à débourser afin d'intégrer l'armée ou l'administration malienne à l'issue du DDR. Tout cela reflète la question de l'employabilité des jeunes, figurant dans l'accord d'Alger de 2015.

8. Un trimestre meurtrier au Nord Mali

Durant ce 2e trimestre 2016, nous avons observé une recrudescence des attaques meurtrières contre les forces maliennes et multinationales dans la partie septentrionale du pays.

12 avril 2016 : un véhicule de Barkhane en provenance de Gao saute sur une mine à quelques kilomètres de Tessalit. Trois soldats meurent et un autre est blessé.

10 mai : un camp des forces armées maliennes est attaqué par des individus armés à Bamba dans la région de Gao. Un soldat malien et un des assaillants sont tués au cours de la confrontation.

23 avril 2016 : une mission d'escorte de l'armée malienne tombe dans une embuscade entre Acharane et Goudam dans la région de Gao. Deux soldats maliens y perdent la vie.

18 mai 2016 : un convoi de la MINUSMA heurte un engin explosif puis est la cible de tirs dans une embuscade à Aguelhok. Cinq Casques bleus sont tués. Ansar Dine revendique l'attentat.

Un autre convoi de cinq Casques bleus tombe dans une embuscade entre Ténenkou et Sévaré. Quatre meurent sur place et l'autre lors de son évacuation. Le fait n'a pas été revendiqué.

31 mai 2016 : le camp de la MINUSMA à Gao est visé par un attentat à la voiture piégée. Un Casque bleu chinois y perd la vie. Le même soir, le bureau de service de lutte anti-mines de l'ONU, l'UNMAS est attaqué par des hommes armés non identifiés. Deux agents de sécurité maliens et un contractuel français sont tués.

Ce bilan qui ne reprend que quelques attaques meurtrières contre les forces maliennes et multinationales traduit la capacité de résilience des groupes terroristes. Les humanitaires sont devenus également la cible des groupes terroristes[30]. Selon Mahamat Saleh Annadif, le Représentant du Secrétaire général au Mali et chef de la MINUSMA, la mission détient le palmarès le plus meurtrier des opérations onusiennes de maintien de paix. De février à mai 2016, 19 Casques bleus ont été tués dont 12 pour le seul mois de mai. Face à cette situation, lors d'un débriefing le 16 juin à New York, Mr Annadif a invité le Conseil de Sécurité à « accroitre les capacités de la force en termes de personnel, d'équipement et de couverture aérienne ». Au vu de cette recrudescence des attaques, certains analystes mettent en question le mandat de la MINUSMA. Cependant, dans un rapport publié par le Centre FrancoPaix, cinq chercheurs estiment qu'une posture robuste de la MINUSMA serait un multiplicateur de violence[31]. Pour finir, il est à noter qu'au cours de ce trimestre, les services de sécurité maliens ont procédé à l'arrestation de deux responsables d'Ansar Dine : il s'agit notamment de Souleymane Keita arrêté à la frontière mauritanienne le 29 mars et de Yacouba Touré interpellé le 8 mai. Les 16 et 21 avril, c'était au tour de Fawaz Ould Almeida, un des cerveaux de l'attaque contre l'hôtel Radisson Blu de Bamako, et d'Alias Doumbia, impliqué dans l'attaque de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire, d'être arrêtés. Aux attaques terroristes s'ajoute une relation tendue entre les populations du Nord-Mali et les forces multinationales.

30. En avril, trois humanitaires de la Croix-Rouge internationale avaient été enlevés par Ansar Dine avant d'être relâchés quelques jours plus tard. En mai, c'est un convoi de l'ONG Conseil danois pour les réfugiés (DRC) qui a été attaqué par des individus non identifiés faisant trois blessés et d'importants dégâts matériels.

31. Charbonneau, B. *et al.*, « Quels futurs pour le maintien de la paix et de la gouvernance sécuritaire en Afrique ? Ordre, violence et légitimité », Chaire Raoul Dandurand en Études stratégiques, juin 2016.

Le 18 avril, à Kidal, un groupe de manifestants s'en est pris violemment au dispositif sécuritaire de la MINUSMA ainsi qu'à l'opération Barkhane. Au cœur de cet incident : « les arrestations jugées arbitraires et abusives » effectuées par les troupes étrangères. Cette manifestation violente aurait fait deux morts selon les résultats préliminaires de la MINUSMA. Dans un communiqué, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a condamné fermement ces manifestations violentes et diligenté une enquête pour faire toute la lumière sur cet incident qui, par ailleurs, a été suivi attentivement par l'UNICEF. En effet, dans un communiqué, l'agence des Nations unies a révélé que plusieurs enfants ont été retirés des salles de classe pour alimenter les effectifs des manifestants anti-MINUSMA et Barkhane. Tout en condamnant cet acte, l'UNICEF a réaffirmé sa détermination à soutenir le système éducatif au Nord-Mali.

9. La résurgence des violences intercommunautaires

Début mai 2016, la région de Mopti et plus précisément les localités de Dioura et de Malimana ont été le théâtre d'affrontement entre Peuls, traditionnellement éleveurs et Bambaras, majoritairement agriculteurs, faisant une trentaine de victimes. En effet, les seconds accusent les premiers de détruire leurs cultures alors que les Peuls revendiquent l'accès aux pâturages. Outre ce grief, les Peuls sont accusés par les Bambaras d'être des djihadistes. Le 25 avril, l'Association malienne *Kawral Poulakou* (l'Union des Peuls) dénonçait dans une conférence de presse les exactions commises par l'armée malienne et milices pro-gouvernementales contre leurs communautés. Le Front de libération du Macina créé en janvier 2015 serait composé majoritairement de Peuls, d'où l'amalgame « Peuls = djihadistes ». À la suite de ces violences, une délégation gouvernementale s'est rendue dans ces localités pour apaiser la situation. L'ONG *Human Rights Watch* a demandé aux autorités maliennes de mener des enquêtes sur ces incidents. Selon le chercheur Boukary Sangaré, face aux exactions des Forces armées maliennes (FAMA), « le djihad n'est qu'un alibi pour les communautés nomades afin de s'auto-défendre »[32]. Dans la même veine, un groupe baptisé l'Alliance nationale pour la sauvegarde de l'identité peule et la restauration de la justice vient d'être créé. Le leader de ce mouvement politico-militaire entend défendre les Peuls injustement attaqués identifiant ainsi l'armée malienne comme sa cible. De l'avis de certains observateurs, ce mouvement compte aussi bénéficier des fruits du DDR.

10. Deux groupes d'autodéfense en confrontation près de Douentza

Le 11 juin, le GATIA[33] et le Ganda Izo[34], deux mouvements armés, tous deux de la Plateforme, se sont affrontés dans le village de Tiofol Ngoradji situé à l'est de Douentza[35]. Et pour cause, le Ganda Izo a été accusé par le GATIA d'avoir voulu installer une « base » dans ce village revendiqué par ce dernier comme étant son fief. Toutefois, le Ganda Izo a déclaré qu'il était plutôt en train de mener une « campagne de sensibilisation » des jeunes en vue du prochain cantonnement prévu par l'Accord d'Alger. Cet affrontement aurait fait trois blessés et trois autres personnes sont portées disparues. Le 13 juin, à l'issue d'une rencontre entre les représentants des deux mouvements à Bamako, les combattants du Ganda Izo faits prisonniers ont été libérés par le GATIA.

32. Sangaré, B., Le Centre du Mali : épicentre du djihadisme, Note d'Analyse du GRIP, 20 mai 2016, p. 8.

33. Le GATIA est un mouvement armé proche de Bamako à dominance Imghad (touareg).

34. Le Gando Izo est un mouvement armé proche de **Bamako** à dominance peule fondée à Sévaré en 2012.

35. Douentza est une commune située dans la région de Mopti.

E. Niger

Rappel (janvier-mars)

- Mahamadou Issoufou réélu président sur fonds de tension avec l'opposition et son parti sort vainqueur des élections législatives.
- Gouvernement d'union nationale : l'opposition rejette la main tendue du président Issoufou.
- Liberté provisoire pour l'opposant Hama Amadou.
- L'état d'urgence prolongé dans la région de Diffa.

1. Mahamadou Issoufou prête serment pour un second mandat de cinq ans

Le président nigérien Mahamadou Issoufou a été investi par la Cour constitutionnelle le 2 avril pour un second mandat à la tête de l'État nigérien, une cérémonie qui a été marquée par l'absence de l'opposition. Dans son discours d'investiture, il dit vouloir axer son mandat sur la consolidation de la démocratie, le développement des infrastructures, l'amélioration des services sociaux de base ainsi que la lutte contre le terrorisme. L'opposition, après avoir rejeté la main tendue du président Issoufou en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale et déserté l'Assemblée nationale et la Commission électorale, a finalement décidé lors d'une rencontre en avril de réintégrer ces institutions afin « de limiter les dégâts d'une gouvernance chaotique » et « de poursuivre la résistance citoyenne jusqu'à la reconnaissance de la légitimité populaire conforme à la vérité des urnes. » Ce bras de fer reflète l'absence d'un consensus minimal au sein de la classe politique dans un pays qui vit sous l'ombre de la menace de Boko Haram.

2. Brigi Rafini présente sa politique d'orientation générale

Le Premier ministre nigérien Brigi Rafini a présenté devant les parlementaires son programme d'orientation générale. Parmi les huit axes prioritaires qui y sont identifiés, il y a entre autres la consolidation des institutions démocratiques, la sécurité des biens et des personnes, l'employabilité des jeunes, l'accès à l'eau potable et le développement des secteurs sociaux. Le texte a été adopté à l'unanimité, l'opposition ayant boycotté la séance et rejeté le projet présenté par le Premier ministre. Pour le financement de ce programme, le Niger entend mobiliser 65 % des ressources en interne et 35 % en externe.

3. Insécurité croissante : attaque la plus meurtrière de Boko Haram au Sud-Niger

« La situation sécuritaire dans la région de Diffa reste encore préoccupante avec un niveau de menaces assez élevé dû aux attaques de la secte Boko Haram nécessitant la prise de mesures d'urgence ». Telle est la raison qui a poussé le gouvernement nigérien à proroger l'état d'urgence dans la région de Diffa pour une période de trois mois à compter du 28 avril 2016. Diffa, zone frontalière du Nord-Est du Nigeria, connaît des incursions fréquentes de Boko Haram. L'état d'urgence avait déjà été prolongé du 29 octobre 2015 au 26 janvier 2016. Cependant, cette mesure n'a pas permis de contenir la violence du groupe terroriste.

Le 3 juin, une soixantaine de militants de Boko Haram ont attaqué un poste de reconnaissance dans la localité de Bosso, à la frontière avec le Nigeria. Le bilan communiqué par le ministère de la Défense nigérien fait état de 26 soldats tués dont 24 Nigériens et deux Nigérians. Outre ces victimes, on dénombre 112 blessés. Du côté des assaillants, le ministère de la Défense nigérien évoque 55 morts. Cette attaque est la plus meurtrière de Boko Haram depuis l'engagement militaire de Niamey au sein de la Force multinationale mixte contre le groupe. Selon le chercheur Bakary Sambe du *Timbuktu*

Institute, « la récurrence des attaques de Boko Haram dans cette zone s'expliquerait par l'enjeu du contrôle de Bosso et de Diffa, nœud névralgique du transport et d'entrée dans les territoires du mouvement terroriste » et cela pour y contrôler non seulement la filière du poisson séché mais aussi pour recruter de nouveaux militants parmi les Buduma[36]. Cela est confirmé en partie par un rapport de l'*International Crisis Group* daté du 4 mai : « Les attaques actuelles (de Boko Haram) semblent relever moins d'une stratégie militaire que du besoin de dégager des ressources et d'envoyer un message violent prouvant sa survie[37] ».

Dans tous les cas, après cette attaque sanglante, le président Issoufou s'est rendu au Tchad non pas pour demander un renfort militaire comme l'avait annoncé les médias mais pour demander « l'accélération de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation de la Force multinationale mixte » (FMM). Avant Bosso, la secte avait attaqué en mai le village de Yébi à quelques kilomètres de Bosso et six civils y avaient perdu la vie. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'attaque de Bosso aurait provoqué environ 50 000 déplacés internes, aggravant la crise humanitaire dans le bassin du lac Tchad.

4. Niamey traversé par une série de grèves

Les étudiants de l'Université de Niamey étaient en grève les 20 et 21 avril 2016 pour protester contre le manque d'infrastructures, le retard dans le paiement des bourses, le problème de disponibilité des enseignants, ces derniers étant beaucoup plus préoccupés par des nominations politiques au détriment de leurs activités d'enseignement et de recherche. Le 24 avril, le collectif Résistance citoyenne qui regroupe une vingtaine d'ONG a aussi appelé ses militants à une marche pour la « restauration de la démocratie au Niger », marche interdite à la dernière minute par les autorités pour des « raisons de sécurité ». Le 28 avril, le collectif a de nouveau appelé à une journée ville morte mais le mouvement a été peu suivi. Si la grève des magistrats en mai portant sur l'amélioration de leurs conditions de travail ainsi que le rétablissement de deux des leurs suspendus « illégalement » par le ministère nigérien de la Justice a bien eu lieu, en revanche celle des enseignants a été interdite à la dernière minute par les autorités. Selon *La Lettre du Continent*[38] toutes ces interdictions de manifester s'expliquent par la politique « du tout-sécuritaire » du président Mahamadou Issoufou.

F. Sénégal

Rappel (janvier-mars)

- Le « Oui » l'emporte au référendum pour le projet de révision constitutionnelle.
- Dakar renforce son dispositif antiterroriste.
- Le procès de Hissène Habré suit son cours.
- Karim Wade porte plainte devant le parquet général de Paris pour détention arbitraire.

1. Le président Macky Sall convoque un dialogue social

Les travaux de concertation nationale initiée par le président Sall ont démarré le 28 mai à Dakar. Ont pris part à ce dialogue des membres du gouvernement, des partis politiques y compris le Parti démocratique sénégalais (PDS), principal parti de l'opposition, des autorités religieuses et des

36. Les Buduma sont un peuple vivant au Cameroun, au Niger, au Nigeria et sur les îles du lac Tchad.

37. International Crisis Group, « Boko Haram sur la défensive ? », Briefing Afrique de Crisis Group n°120, p. 4.

38. Lettre du Continent, « Mahamadou Issoufou mise sur le tout-sécuritaire », n° 730, 25 mai 2016, p.4.

représentants de la société civile. Les points qui ont été discutés lors de ce dialogue sont d'ordre politique, économique et social et concernent notamment la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans, la proposition d'un statut pour le chef de l'opposition, la gestion du gaz et du pétrole découverts au Sénégal, la recherche de la paix en Casamance, l'éducation et la santé. En dépit de la gravité des sujets évoqués, le mouvement *Y en a marre* et certains partis politiques comme le Rewmi étaient absents au dialogue. Le premier cité dit ne pas y avoir été invité.

2. Relations tendues avec la Gambie

La relation entre Dakar et Banjul n'est pas au beau fixe depuis février 2016 et la décision unilatérale du président Yahya Jammeh de multiplier par cent les tarifs douaniers passant ainsi de 4 000 FCA (6 euros) à 400 000 FCA (600 euros). En réaction, les transporteurs sénégalais ont décidé de bloquer la route transgambienne, un geste interprété par le président Jammeh comme une tentative d'asphyxier l'économie de son pays. L'essentiel des marchandises de la Gambie passent ou proviennent du Sénégal. La Gambie, qui a porté plainte contre l'État sénégalais auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour entrave à la libre circulation des biens et des personnes s'est vue déboutée. Face à l'échec de cette plainte, c'est la solution diplomatique qui a prévalu. Après des négociations tenues à Dakar le 15 mai, les deux pays ont décidé la réouverture de la frontière sénégalo-gambienne. D'autres discussions sur le sujet auront lieu en juillet.

3. Karim Wade gracié

Lors de son passage à Paris début juin, le président Macky Sall avait laissé entendre la possibilité d'une libération de Karim Wade d'ici la fin d'année. Dans un décret rendu public ce 24 juin, la présidence sénégalaise a annoncé que Karim Wade et deux de ses co-accusés ont été graciés avec toutefois le maintien des « sanctions financières ». Inculpés depuis 2013, ils avaient été condamnés en 2015 à 6 et 5 ans de prison assorties d'amendes allant de 105 à 210 millions d'euros pour enrichissement illicite. Ayant purgé la moitié de leur peine, ils étaient libérables. Pour une partie de la classe politique et de l'opinion publique sénégalaise, cette grâce risque de saper les efforts du pays en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et, par ricochet, d'affaiblir la légitimité des institutions de lutte anti-corruption. Les dessous de cette libération restent encore inconnus, mais certains hommes politiques y voient un deal entre Macky Sall et le Parti démocratique sénégalais (PDS) appuyé par des parties tierces dont le Qatar. Dans tous les cas, quelques heures après sa libération, Karim Wade s'est envolé pour Doha sans faire de déclaration à ses militants, ce qui est interprété par certains comme une forme d'exil.

4. Dakar organise un atelier consacré à la lutte contre le terrorisme

Depuis les attaques terroristes dans les trois capitales ouest-africaines à savoir Bamako, Ouagadougou et Abidjan, Dakar est en alerte permanente. Du 18 au 21 avril 2016, les autorités sénégalaises en collaboration avec l'Ambassade de France à Dakar ont organisé un atelier consacré à la lutte contre le terrorisme. Outre les responsables des services de sécurité du pays, des membres des forces spéciales du Burkina Faso et du Mali y était conviés afin de partager leurs expériences lors des attaques de Bamako et de Ouagadougou en décembre 2015 et janvier 2016. Dans le même sillage, un imam, par ailleurs enseignant de lycée en histoire-géographie a écopé d'un an de prison pour apologie de terrorisme en juin 2016.

5. Hissène Habré condamné à la réclusion à perpétuité

L'ex-président Hissène Habré a été condamné à la réclusion à perpétuité par une juridiction africaine extraordinaire le 30 mai 2016. Le tribunal l'a reconnu coupable de crime contre l'humanité, de crime de guerre et de viols alors qu'il dirigeait le Tchad entre 1982 et 1990. Le verdict a été salué par les

familles des victimes et les mouvements de défense des droits humains. Pour le professeur Roland Adjovi, l'expérience des chambres africaines extraordinaires montre que l'Afrique est capable de juger ses propres dirigeants ayant commis des crimes internationaux. Toutefois, relativise le juriste, « les circonstances de l'affaire Hissène Habré étaient très particulières. Il n'est pas garanti encore que cela puisse se produire aussi facilement ». Les avocats choisis[39] de l'ancien homme fort tchadien estiment que leur client est en détention arbitraire au regard du manque de légitimité de la Cour. Le verdict final sera rendu en 2017 à l'issue d'un procès selon le porte-parole des chambres africaines extraordinaires.

G. Actualité au niveau des institutions communautaires ouest-africaines

Du 5 au 6 juin 2016 ont eu lieu à Dakar (Sénégal), les Sommets de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Au titre de l'intégration économique, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a invité les États membres à s'approprier et à appliquer les protocoles et actes communautaires en vue d'accélérer le processus d'intégration sous-régionale. Elle a souligné la nécessité de la mise en œuvre du tarif extérieur commun dans tous les États membres. Sur le volet paix et sécurité, la conférence a réaffirmé la nécessité d'une « lutte internationale coordonnée » contre le terrorisme. Enfin, cette 49e conférence des chefs d'État de la CEDEAO a marqué la fin du mandat du président en exercice Macky Sall. C'est la présidente libérienne Ellen Johnson Sirleaf qui lui a succédé pour un mandat d'un an. Le Béninois Marcel de Souza, nouveau président de la Commission – l'organe exécutif de la CEDEAO –, a été officiellement installé dans ses fonctions.

Du côté de l'UEMOA, la Conférence des chefs d'État s'est engagée à renforcer l'intégration économique dans la zone UEMOA. Sur le plan sécuritaire, elle a adopté le principe d'une force d'action mixte, une Déclaration sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA ainsi qu'un plan d'action d'opérationnalisation dudit chantier. Ces décisions s'expliquent par la recrudescence des attaques terroristes dans la région ouest-africaine et cela d'autant plus que les attaques terroristes de 2015 y ont entraîné une chute du secteur touristique estimée à 6 %.

H. La Commission européenne présente un « nouveau cadre de partenariat sur la migration »

Le 7 juin dernier, la Commission européenne a présenté devant le Parlement un nouveau cadre de partenariat sur la migration à hauteur de huit milliards d'euros d'ici 2020. Parmi les bénéficiaires de cette aide figurent des « États prioritaires » comme le Mali, le Niger et le Sénégal, pays d'origine et de transit des migrants en direction de l'Europe. Ces pays devraient coopérer avec Bruxelles s'ils veulent continuer à bénéficier de ce fonds. L'objectif de ce nouveau plan est de s'attaquer aux racines de l'immigration clandestine et ce, conformément à la déclaration politique et au plan d'action de la Valette. Il s'agit également de demander aux États susmentionnés d'accepter la réadmission de leurs ressortissants et de s'impliquer davantage dans la lutte contre les passeurs.

I. Lutte contre Ebola

Pour la seconde fois, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé l'éradication du virus Ebola en Guinée dans une déclaration datant du 1er juin 2016. En effet, selon l'agence onusienne, le pays a passé 42 jours sans constater un nouveau cas.

39. Hissène Habré a été assisté lors de son procès par ses avocats commis d'office et non par ceux qu'il a choisis, ces derniers ayant toujours rejeté la légitimité de la Cour.

Désormais, il entre dans une phase de « surveillance soutenue » de 90 jours. On se rappelle que le 29 décembre 2015, l'épidémie avait été déclarée officiellement éradiquée mais de nouveaux cas avaient été signalés dans la sous-préfecture de Koropara avant de se propager dans d'autres localités. En dépit de cette bonne nouvelle, l'OMS dit vouloir continuer à travailler avec les gouvernements des pays les plus affectés par le virus afin de « renforcer leurs systèmes de santé et les programmes de santé prioritaires » tout en maintenant le dispositif de prévention, de détection et de réponse au virus.

Par ailleurs, alors que cette triste page d'Ebola semble se tourner, une autre s'ouvre sur le plan judiciaire. En attendant le verdict en juillet 2016, le procureur de la République de Guinée a requis 18 mois et cinq ans de prison contre deux responsables de la Coordination nationale de lutte contre Ebola. Ils sont accusés d'avoir détourné environ 60 000 euros alloués par l'OMS pour sensibiliser les guérisseurs traditionnels sur les dangers liés à l'épidémie. N'ayant pas reçu leur formation, la Fédération des guérisseurs traditionnels de Guinée a donc décidé de porter plainte contre la Coordination nationale anti-Ebola. Tout comme la Guinée, un audit du Bureau du vérificateur général de la Sierra Léone faisait état d'un détournement massif des fonds anti-Ebola dans le pays en 2015.

J. Environnement

Ce trimestre, pour les questions environnementales nous nous intéressons au Sénégal et à la Guinée. Concernant le Sénégal, le responsable de l'ONG Océanium et ex-ministre de l'Écologie Haidar el-Ali a tiré la sonnette d'alarme le 26 avril sur l'ampleur du trafic illégal du bois en Casamance. Pour lui, la compagnie gambienne *Westwood* ainsi que des trafiquants chinois installés en Gambie seraient au cœur de ce business lucratif. Un rapport de l'ONUDC confirme que la Gambie qui n'avait aucune activité dans le commerce du bois en est devenue l'un des grands exportateurs entre 2011 et 2013. Le trafic du bois de vène, très prisé pour la fabrication des meubles de luxe en Chine, est considéré comme une espèce protégée par le code forestier sénégalais et donc interdite d'exportation. Face à cette situation, le ministre sénégalais des Forces armées a indiqué que le gouvernement prendrait des mesures fortes pour mettre fin à la déforestation en Casamance.

Par ailleurs, toujours au Sénégal, une rencontre sur les enjeux de la gouvernance foncière dans le bassin du fleuve Sénégal s'est tenue en mai. Cette rencontre organisée conjointement par l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR) a regroupé des acteurs du domaine venus du Mali et de Mauritanie. Elle avait pour objectif d'une part de consulter et de mettre en réseau des acteurs régionaux et internationaux comme la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autre part les acteurs à l'échelle nationale de ces États (ministères, élus locaux, parlementaires, société civile, recherche et secteur privé).

Concernant la Guinée, le consortium Rio Tinto, Chinalco et la Société financière internationale a soumis au gouvernement l'étude de faisabilité financière en vue de l'exploitation du gisement de fer du mont Simandou. Même si la mise en œuvre du projet s'annonce très coûteuse (environ 20 milliards de dollars), elle devrait toutefois permettre d'exploiter environ 100 millions de tonnes de fer par an et ce pour une quarantaine d'années.

II – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Coopération antiterroriste au Sahel et dans le bassin du lac Tchad

Boko Haram au cœur d'un sommet régional

Le 14 mai 2016 s'est tenu à Abuja un Sommet régional sur la sécurité. Ont pris part à cette rencontre onze pays africains y compris les cinq composant la Force mixte multinationale (FMM) contre Boko Haram ainsi que les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union européenne. Lors du sommet, les chefs d'État se sont engagés à coordonner les efforts afin de venir à bout de ce groupe terroriste et ce, à travers une approche globale conjuguant l'outil militaire aux actions de développement. L'autre grand défi est la connexion entre Boko Haram et l'État islamique. Si le premier avait fait allégeance au second en 2015, l'extension de Daech sur le territoire libyen pourrait faciliter l'alimentation de Boko Haram en armement.

G5 Sahel

Du 26 mai au 2 juin 2016, le Représentant du Secrétaire général de l'ONU en Afrique de l'Ouest et du Sahel, Mohamed Ibn Chambas, a effectué une tournée dans les pays du G5 Sahel afin de les encourager à mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel et à coordonner leurs efforts afin de faire face à la menace terroriste. Durant son séjour à Niamey (Niger) dans le cadre de sa tournée, Mr Ibn Chambas a fait un débriefing par visioconférence au Conseil de sécurité sur l'impact du changement climatique sur la paix et sécurité en Afrique de l'Ouest. Dans son intervention, il a mis en exergue le caractère crisogène du changement climatique, qui fragilise les communautés locales et qui se manifeste entre autre dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs, ainsi que la crise humanitaire que connait la région du Sahel.

EUCAP SAHEL

Le Conseil de l'Union européenne a décidé le 6 juin 2016 d'augmenter de 4 950 000 d'euros le budget de la mission EUCAP Sahel, le faisant passer à un total de 19 millions d'euros pour 2016. Le Conseil motive sa décision par les attentats de Bamako en novembre 2015 et par l'attaque qui a visé le quartier général de la mission EUTM Mali en mars 2016. Depuis avril 2014, la mission EUCAP Sahel Mali propose un soutien en conseils stratégiques à la police, la gendarmerie et la garde nationale dans le cadre de la Réforme du secteur de la sécurité (RSS).

Du côté de la mission EUTM Mali qui a été prolongée jusqu'au 18 mai 2018 par le Conseil de l'Union européenne, la formation des soldats maliens suit son cours. Début de ce mois, des unités d'infanterie blindée des Forces armées maliennes (FAMA) ont été formées au maniement de leurs armes et matériels. Pour finir, plus de 120 officiers et sous-officiers maliens sont en train d'être formés par une équipe conjointe de conseil et d'entraînement de la mission EUTM.

B. Trafics et activités illégales

Trafics : drogues, armes, espèces naturelles

Au Mali, le 19 avril 2016, l'Office central des stupéfiants a annoncé avoir saisi 2,7 tonnes de cannabis. Les enquêtes ont permis de démanteler un réseau qui s'étendait sur trois pays : le camion venait du Ghana, a transité par le Burkina Faso avant d'entrer sur le territoire malien.

Selon des sources sécuritaires au Mali, des suspects ont déjà été arrêtés au Mali et au Ghana. Toujours sur la drogue, en avril, l'armée sénégalaise a annoncé avoir détruit de nombreux champs de cannabis en Casamance.

Récemment, les autorités de ce pays ont incinéré neuf tonnes de drogue confirmant l'avis des experts, pour qui « le Sénégal est un important point de transit pour des drogues comme l'héroïne et la cocaïne en plus de l'importante culture du cannabis[40]». Quant au Burkina Faso, sur trois ans, le comité national de lutte contre la drogue a saisi 19 tonnes de cocaïne, de cannabis et de faux médicaments. Enfin, en Guinée, la police a annoncé avoir réalisé en mai une saisie conséquente de cocaïne au port autonome de Conakry. Selon une étude réalisée par le comité interministériel de lutte contre la drogue, environ 52 % des jeunes de la capitale se droguent. Pour inverser cette courbe du narcotrafic, le *West Africa Think Tank*[41] en marge du sommet mondial sur la drogue à New York en avril 2016 a réaffirmé la nécessité de repenser la stratégie de lutte contre la drogue en Afrique de l'Ouest et ce, en abandonnant la politique répressive en faveur d'une politique progressive dans laquelle le problème de la drogue est traité en termes de droits humains et de santé publique.

Outre le narcotrafic, la criminalité transfrontalière organisée concerne également les espèces en voie de disparition. L'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime organisé (ONUDC), dans un récent rapport et premier du genre, évalue à 164 000 le nombre de cas de saisie liée au trafic illégal de ces espèces. Enfin, sur la lutte contre la circulation et la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), une rencontre régionale regroupant les représentants de la société civile des quinze États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a eu lieu en avril à Abidjan. Elle avait pour objectif de permettre aux participants de partager leurs expériences.

Piraterie dans le golfe de Guinée

Dans une déclaration adoptée le 25 avril 2016 à l'issue de son débat sur « la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : piraterie et vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée », le Conseil de sécurité des Nations unies a invité les États du golfe de Guinée, les organisations régionales et partenaires à mettre en œuvre tous les mécanismes régionaux pour venir à bout de la piraterie maritime. Outre les instruments existants, une charte africaine sur la sécurité et la sureté maritime est en préparation et lors du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité maritime prévu au Togo en octobre prochain, d'autres initiatives pourraient voir le jour. Si la tendance des actes de piraterie est à la baisse, comme l'atteste le Bureau maritime international, dans le golfe de Guinée, les actes de piraterie sont maintenant orientés vers les prises d'otages en vue de rançons selon un rapport de l'organisation *Oceans Beyond Piracy.*

Afin de sécuriser ses côtes, la marine nationale ivoirienne a initié des manœuvres militaires le 20 mai avec l'appui de la France. Bien que ces efforts soient à saluer, seule une coordination interrégionale pourrait s'avérer efficace dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Ceci pour au-moins deux raisons : d'une part, la mobilité des pirates qui investissent les régions les moins couvertes par la réponse répressive et d'autre part en raison de la persistance des facteurs socio-économiques qui engendrent le phénomène de piraterie et du rôle central du delta du Niger qui en constitue l'épicentre.

40. SONKO, B, « Le Sénégal et le narcotrafic en Afrique de l'Ouest », *Rosa Luxemburg Stiftung West Africa*, 2 février 2016.

41. WATHI est un think tank spécialisé sur les questions socio-économiques, de sécurité et de gouvernance en Afrique de l'Ouest.

Pour aller plus loin

Rapports institutionnels

Chambre spéciale du Tribunal international du droit de la mer, « Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Ghana et la Côte d'Ivoire dans l'océan atlantique », Ordonnance, 25 avril 2015.

Union économique et monétaire ouest-africaine, Communiqué final, 5 juin 2016, Dakar.

Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2283 (2016), S/RES/2283 (2016), 28 avril 2016.

Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2284 (2016), S/RES/2284 (2016), 28 avril 2016.

Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2295 (2016), S/RES/2295 (2016), 29 juin 2016.

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, 23 juin 2016.

Conseil de sécurité, Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire, S/2016/297, 31 mars 2016.

UNCHR Côte d'Ivoire, Rapport consolidé # 8, rapatriement volontaire des réfugiés volontaires ivoiriens, mai 2016.

UNEP-INTERPOL, The rise of environmental crime. A growing threat to natural resources, peace, development and security, 2016.

UNODC, World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species, 2016.

United Peacekeeping Operations, Contributors to the United Peacekeeping Operations , 30 avril 2016.

Rapports de la société civile

LOPES, D., Côte d'Ivoire : la voie étroite vers la réconciliation, Note d'Analyse du GRIP, 17 juin 2016.

SANGARÉ, B., Le Centre du Mali : épicentre du djihadisme, Note d'Analyse du GRIP, 20 mai 2016.

CHARBORNNEAU, B., *et al.*, Quels futurs pour le maintien de la paix et de la gouvernance sécuritaire en Afrique, Chaire Raoul Dandurand en Études stratégiques et diplomatiques, UQUAM, juin 2016.

Ibrahim, M., Groupes armés au Mali : au-delà des étiquettes, Institute for Security Studies, (*ISS Africa*), juin 2016.

International Crisis Group, Implementing Peace and Security Architecture (III) : West Africa, Africa Report n° 234, 14 avril 2016.

International Crisis Group, Boko Haram on the back foot, Africa briefing n° 120, 4 mai 2016.

International Peace Institute, Applying the High-Level Independent Panel on Peace Operations (HIPPO) : Recommendations to Mali : Towards Strategic, Prioritized and Sequenced Mandates, mai 2016.

LANKOANDE, W.H., La paix et la sécurité au Sommet de l'UEMOA, Éclairage du GRIP, 3 juin 2016.

SAMBE, B., Boko Haram dans le bassin du lac Tchad : Au-delà du sécuritaire, le danger ethniciste et humanitaire, Timbuktu Institute, 2 mai 2016.

SAIDOU, A. K., Gérer l'après-Compaoré : réflexion sur la « politique ivoirienne » du nouveau pouvoir burkinabè, Note d'Analyse du GRIP, 24 juin 2016.

SONKO, B, Le Sénégal et le narcotrafic en Afrique de l'Ouest, Rosa Luxemburg Stiftung West Africa, 2 février 2016.

L’auteur

Ce monitoring trimestriel a été réalisé par Wendyam Hervé Lankoandé, titulaire d’un master 2 en Études stratégiques et stagiaire au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, chef de projet de l’axe de recherche « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».

Avec le soutien du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l’action humanitaire